

DEBAT PUBLIC SUR LE PROLONGEMENT DE LA FRANCILIENNE

Les Frépillonais, soussignés,
à

Mesdames et Messieurs les membres
de la Commission particulière
du débat public sur la Francilienne

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le prolongement de la Francilienne jusque Orgeval est une nécessité pour l'économie de la région et le déplacement des particuliers.

Pour en définir le tracé, il convient de tenir compte, avant tout, de l'intérêt général c'est-à-dire un tracé court, desservant les populations locales et les zones d'activités, sans mettre en péril la ceinture verte.

Cependant, l'étude devra impérativement inclure le tronçon existant de la RN 184 depuis l'embranchement de Villiers-Adam, (séparation des trafics vers Beauvais et vers Roissy), jusqu'à l'échangeur de Méry-sur-Oise, (A115-RN 184).

En effet, compte tenu de l'accroissement de trafic qui résultera du prolongement de la Francilienne, Frépillon, qui souffre déjà de l'impact sonore de la RN 184, devra bénéficier du même niveau de protections acoustiques que les communes du nouveau parcours.

Soucieux de notre environnement, nous serons très attentifs à la suite que l'Etat donnera à notre requête et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sincères salutations.